

Notre sécurité sociale n'est pas si généreuse que cela

Si l'on considère la part du salaire prélevée en cotisations sociales, le retour sur investissement n'est pas formidable. Surtout si l'on compare avec d'autres pays.

ÉTUDE

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Le modèle belge de protection sociale est généralement considéré comme de bonne facture. Mais ce n'est pas pour autant un paradis social. Surtout si on met le résultat en rapport avec les contributions très élevées qui sont prélevées auprès des travailleurs et leurs employeurs. «Le retour sur investissement n'est pas fameux», observe Filip Van Overmeiren, avocat chez Laga. Et lorsqu'il s'agit de réformer le système, la Belgique n'est certainement pas pionnière en la matière.

C'est ce qu'il ressort d'une étude comparative réalisée par le cabinet de consultance Deloitte en collaboration avec le cabinet d'avocats Laga au niveau européen et dont voici les principales conclusions.

► **Des contributions très élevées.** Avec des contributions (non plafonnées) de 13,07% pour les travailleurs et de 32% pour les employeurs sur le salaire brut des travailleurs, la Belgique est assurément un des pays les plus chers d'Europe. Même si le gouvernement Michel envisage de ramener les cotisations patronales progressivement à 25% dans le cadre du tax shift. «Et encore, tempère Filip Van Overmeiren, le tax shift profitera essentiellement aux bas salaires. Les salaires moyens et élevés ne percevront pratiquement pas de différence.» Seules la France et la Hongrie nous précèdent au classement de la pression parafiscale sur le travail. Chez nos voisins allemands, néerlandais et luxembourgeois, les contributions sont plafonnées. Au-delà d'un certain niveau de salaire, on ne paie plus de cotisations. Ce qui permet de réduire considérablement la charge parafiscale sur les salaires. Les pays les moins

taxés sur le travail sont la Bulgarie, Malte et Chypre.

► **Une protection moyennement généreuse.** Si les soins de santé en Belgique sont généralement fort appréciés pour leur qualité et leur accessibilité, le constat ne vaut pas pour les autres segments de la sécurité sociale où le score belge est dans la moyenne, sans plus. Ainsi, avec une pension maximale (taux isolé, 2015) de 2.178 euros bruts par mois pour un salarié, la Belgique se situe au même niveau que l'Allemagne. Nous précédons la France (800 euros) et les Pays-Bas (1.111 euros) où l'accent est davantage mis sur les pensions complémentaires. Le Luxembourg, lui, est

hors concours avec près de 8.000 euros par mois maximum pour les salariés retraités. On notera que la Grèce, en état de quasi-faillite, offre les deuxième plus grosses pensions publiques en Europe (2.773 euros). L'âge légal du départ à la retraite est toujours de 65 ans chez nous (il sera de 67 ans en 2030 seulement), ce qui nous positionne dans la moyenne européenne. Le relèvement progressif de l'âge de la pré-pension (62 ans aujourd'hui et 63 ans en 2019) nous vaut également une place en milieu de classement.

► **Le premier enfant pas très bien loti.** Le régime des allocations familiales montre une césure entre l'Europe de l'Ouest et de

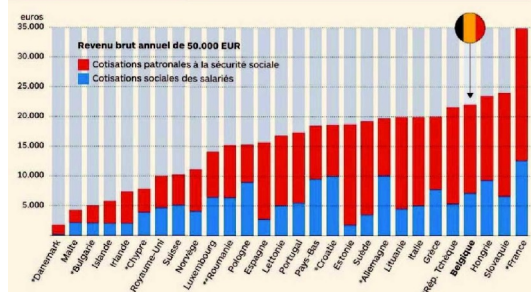
l'Est. En Europe de l'Ouest, l'allocation familiale pour le premier enfant varie de 60 à 200 euros par mois. Soit à peu près le double de ce qui est alloué en Europe de l'Est (entre 11 et 45 euros par mois). Avec 90 euros par mois pour le premier enfant, la Belgique se situe plutôt dans le bas de la fourchette, mais devant les Pays-Bas (63 euros) et la France (rien pour le premier enfant, mais après ça monte vite). Par contre, l'allocation grimpe considérablement pour le deuxième et le troisième enfant. Comme un peu partout, l'allocation

s'arrête à 18 ans, sauf si l'enfant est encore aux études.

► **Un court congé de maternité.** La Belgique n'est pas très généreuse pour les jeunes mamans à qui elle accorde un congé de maternité de 15 semaines. C'est bien moins que la moyenne européenne de 26 semaines. En Estonie, les mères reçoivent 82 semaines, en Bulgarie et en Norvège 59 semaines. L'Islande joue un rôle pionnier en accordant un congé de maternité de 3 mois et un congé parental de 3 mois que la mère et le père se partagent entre eux à leur meilleure convenance. Avec 10 jours de congé de paternité, les hommes en Belgique sont dans une situation comparable où les jeunes pères reçoivent entre 1 et 14 jours.

► **Le chômage à vie.** C'est la particularité belge par excellence en matière de sécurité sociale: les allocations de chômage sont illimitées dans le temps. «C'est un véritable sujet d'étonnement à l'étranger, même s'il faut préciser que les allocations sont assez basses», indique Filip Van Overmeiren. L'allocation de chômage moyenne est de 1.028 euros par mois en Belgique. Aux Pays-Bas, le chômeur touche en moyenne 2.040 euros par mois, mais pas au-delà de 38 mois. En France, le chômage moyen est de 1.121 euros plafonné à 24 mois (36 mois après 50 ans). Le chômeur allemand, lui, est beaucoup moins bien loti: 886 euros en moyenne pendant 24 mois maximum. Autre bémol: l'allocation de chômage en Belgique est plafonnée à 1.623 euros par mois. Dans d'autres pays, elle est proportionnelle au salaire antérieur. En France par exemple, l'allocation de chômage peut monter jusque 8.000 à 9.000 euros par mois!

LES TRAVAILLEURS EN BELGIQUE COTISENT BEAUCOUP POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE



COMPARAISON DES RÉGIMES DE CHÔMAGE

	Durée maximale	Indemnité de chômage moyenne, en euros/mois
Belgique	Illimitée	1.028
Pays-Bas	38	2.040
France	24	1.121
Allemagne	24	886

Source: Deloitte